

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 087-268719200-20231218-181220233-DE

S²LO

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE VIENNE
Arrondissement : LIMOGES
Canton : CONDAT/VIENNE
Collectivité : CCAS de
SOLIGNAC

Délibération n°2023DELCCAS012
C.C.A.S DE SOLIGNAC

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance ordinaire du 12 décembre 2023

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	7
Votants	9

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, le Président.

Présents : Mesdames COIGNAC, FOURGEAUD, GUITARD
LAFFITTE, MOURNETAS, SEGARD,
Monsieur PORTHEAULT

Date de convocation
08/12/2023
Date d'affichage
08/12/2023

Absents et excusés :

Madame BAYLE qui donne procuration à Madame COIGNAC,
Madame BRUNEAU,
Monsieur GOUJEAUD qui donne procuration à Madame LAFFITTE,
Madame GRAPTON,
Madame HAMRI,
Monsieur MERZEAU

Objet : demande d'aide financière

Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le CCAS doit statuer sur la demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice de la famille X. La vice-présidente présente de façon anonyme la situation familiale, budgétaire et les difficultés rencontrées.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité l'octroi d'un secours financier à hauteur de 430 €.

Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- Cette somme sera octroyée sous forme d'un virement au Judo Club Val de Briance

Par 9 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18/12/23
Et la publication le 14/12/2023, le Président,